

UNE NOUVELLE ESPÈCE SOUDANAISE
D'ERYTHRAEUS LATREILLE 1806 : (*E. NIGRITIENSIS* n. sp.)

PAR

Marc ANDRÉ.

(*Paris, France*)

Notre collègue P. L. G. BENOIT, du Musée de Tervuren (Belgique) nous a confié l'étude de trois Acariens femelles, appartenant à une même espèce d'Erythraeidae, capturés au Soudan. Ces échantillons sont particulièrement intéressants puisqu'ils représentent une nouvelle forme africaine du genre *Erythraeus* Latreille.

C'est en Europe que ce genre est le mieux représenté. Par le nombre d'espèces qu'il renferme c'est certainement le plus important dans la famille des *Erythraeidae* Oudemans 1902. Sa répartition géographique s'étend en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie.

Ses caractéristiques sont les suivantes.

De taille modérément grande. Pattes I et IV généralement plus longues que le corps. Crête prolongée ou non par un naso. Deux paires d'yeux latérales. Palpes avec tibia portant ventralement une série de fortes épines. De semblables épines s'insèrent sur le bord ventro-distal du tibia. Le tarse des palpes, claviforme ou piri-forme, dépasse la griffe terminale du tibia.

***Erythraeus nigritiensis* n. sp.**

FEMELLE (fig. 1).

Dimensions. — Longueur du corps (à l'exclusion du gnathosoma). 1630 μ ; avec le gnathosoma, 2030 μ ; largeur, 1270 μ . Longueur des pattes : I, 8000 μ ; II, 4200 μ ; III, 5120 μ ; IV, 8070 μ . La forme générale du corps est subrectangulaire. La cuticule, finement striée, étant extrêmement molle, cet aspect général de l'idiosoma peut se modifier au cours des manipulations et l'hystérosoma, aplati entre lame et lamelle, prendre un aspect circulaire.

Face dorsale. — Le corps est revêtu de nombreux poils épais (fig. 7 et 8) tous approximativement de même longueur ; ils sont recouverts, sur leur face dorsale

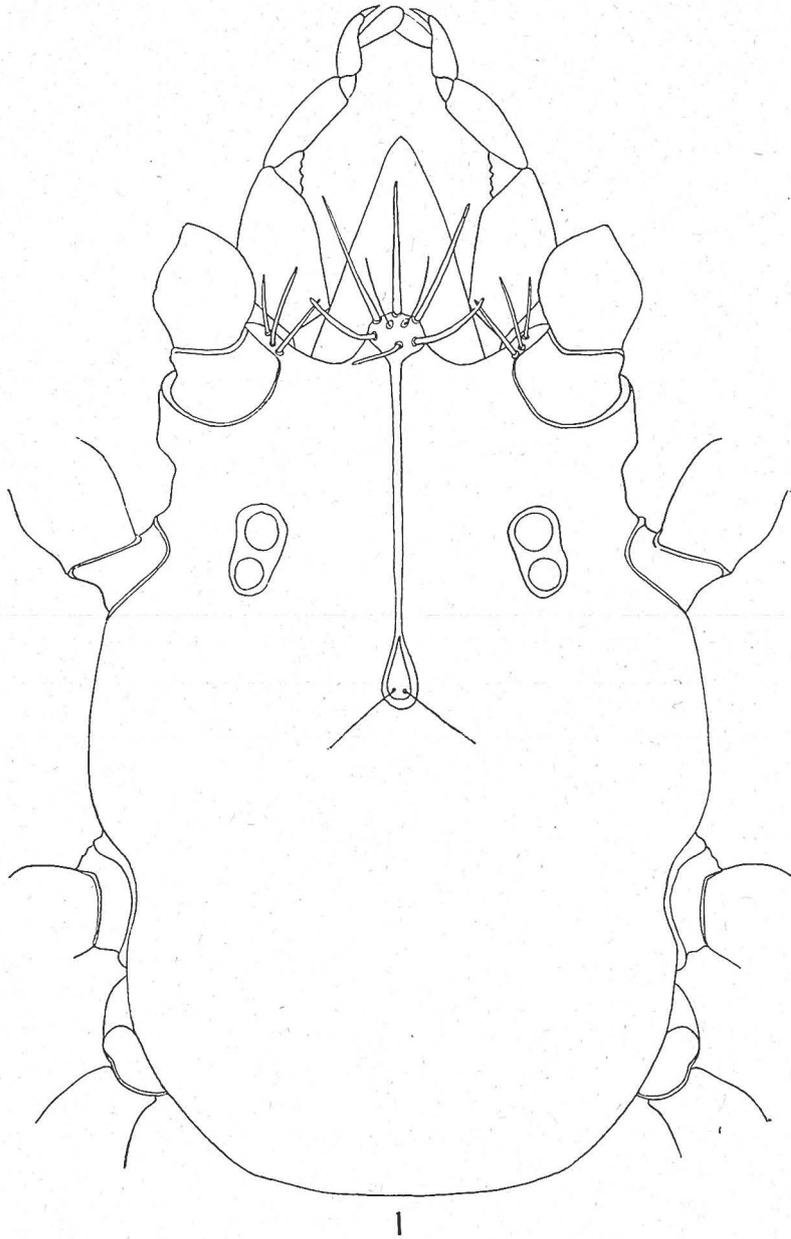


FIG. 1. — *Erythraeus nigritiensis* n. sp.
Face dorsale.

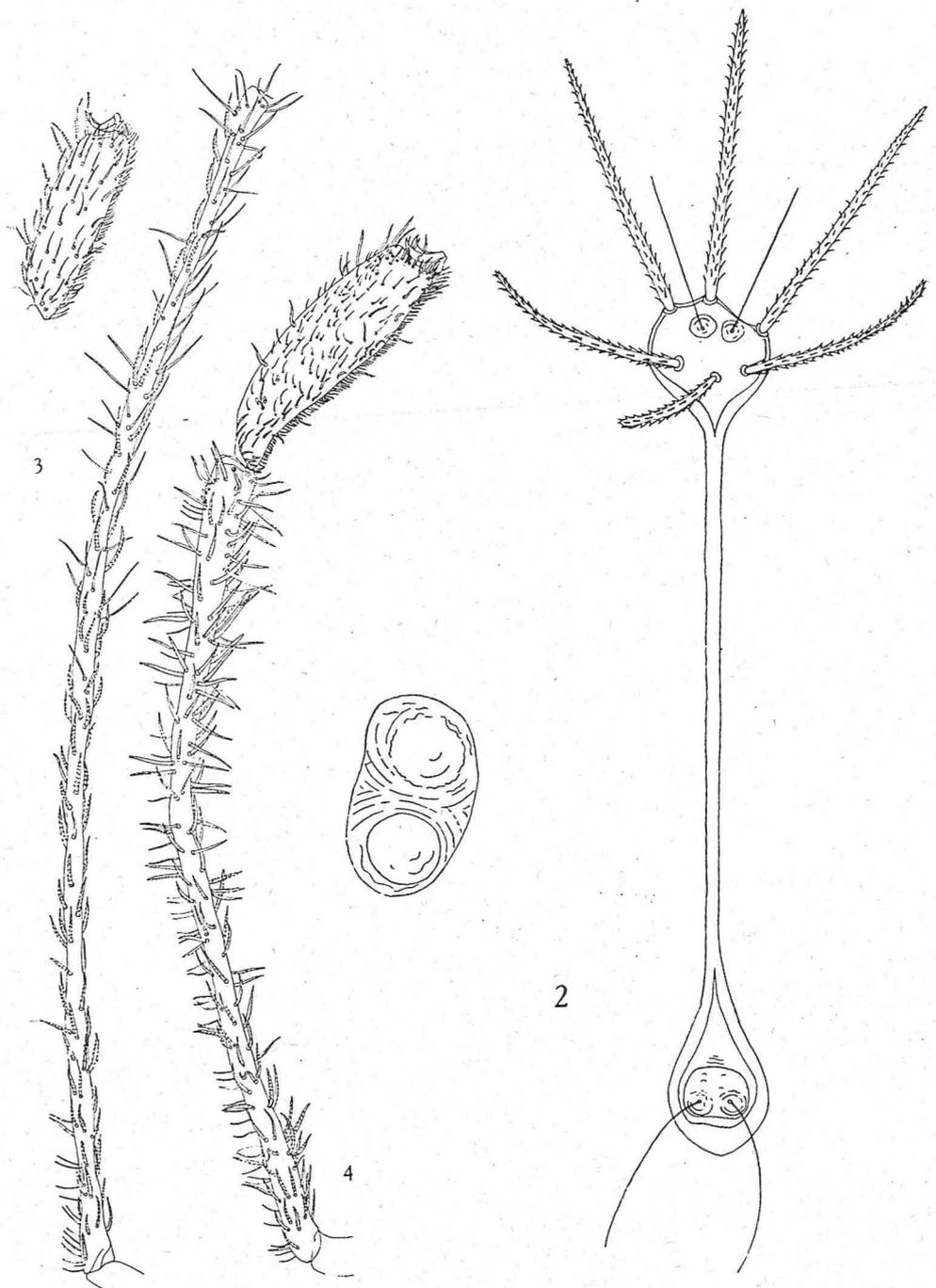


FIG. 2 à 4. — *Erythraeus nigritiensis* n. sp.
2, crête métopique ; 3, tibia et tarse IV ; 4, tibia et tarse I.

et leurs bords latéraux, de rangées longitudinales de courts denticules. La taille de ces poils atteint 45 à 50 μ et leur épaisseur 10 μ . La crête est linéaire (fig. 2) ; elle ne se prolonge pas distalement en un naso. Les deux soies pseudostigmatiques antérieures sont longues de 145 μ et les postérieures de 160 μ . La distance entre le point d'insertion des antérieures et celui des postérieures est de 672 μ . Ces soies sont lisses. L'aréa antérieure présente six fortes soies barbulées. Il y a une paire d'yeux de chaque côté de la crête.

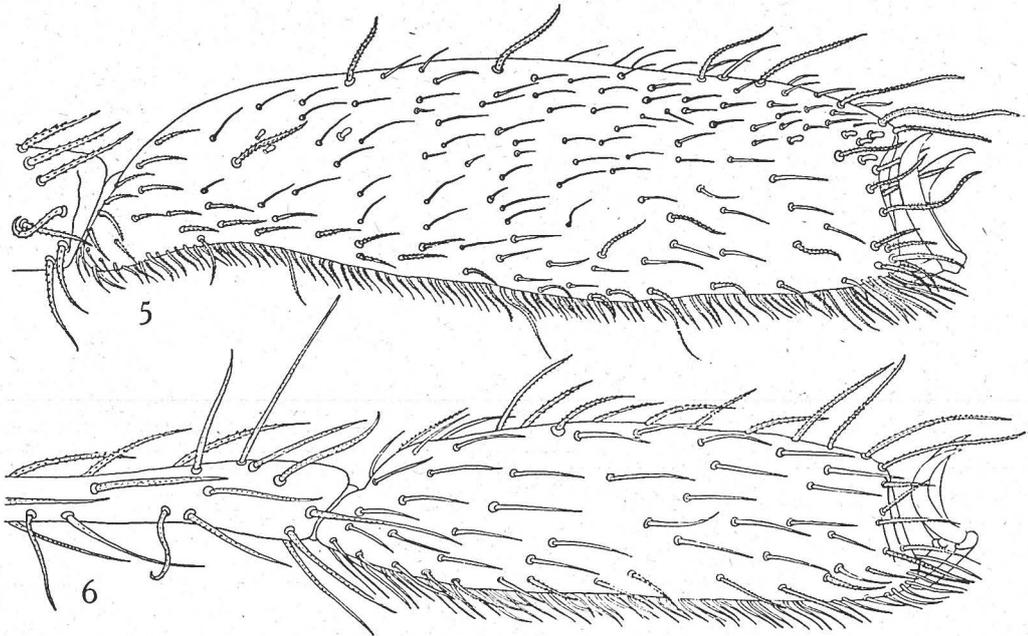


FIG. 5 et 6. — *Erythraeus nigritiensis* n. sp.
5, tarse I ; 6, tarse IV.

Gnathosoma. — La griffe terminale du tibia du palpe montre, sur son bord postéro-ventral, un très petit denticule. Le tibia, recouvert de longues soies lisses, porte en outre, sur son bord ventro-interne, une série de six fortes épines (chez le même individu, l'autre palpe est armé de huit épines) coniques denticulées (fig. 10). Le tarse est épais, claviforme, et son sommet largement arrondi dépasse l'extrémité de l'ongle terminal du tibia. Le génual porte sur son bord ventro-distal quatre fortes épines semblables à celles que l'on observe sur le tibia. Les chélicères sont longues et styliformes.

Pattes. — Elles sont extrêmement longues et grêles, particulièrement I et IV ; ces dernières atteignant près de quatre fois la longueur du corps. La taille du tibia I (2250 μ) dépasse le triple (3,21) de celle du tarse (700 μ). La longueur du tibia IV (3200 μ) excède le quintuple (5,51) du tarse (580 μ). Tous les articles des pattes.

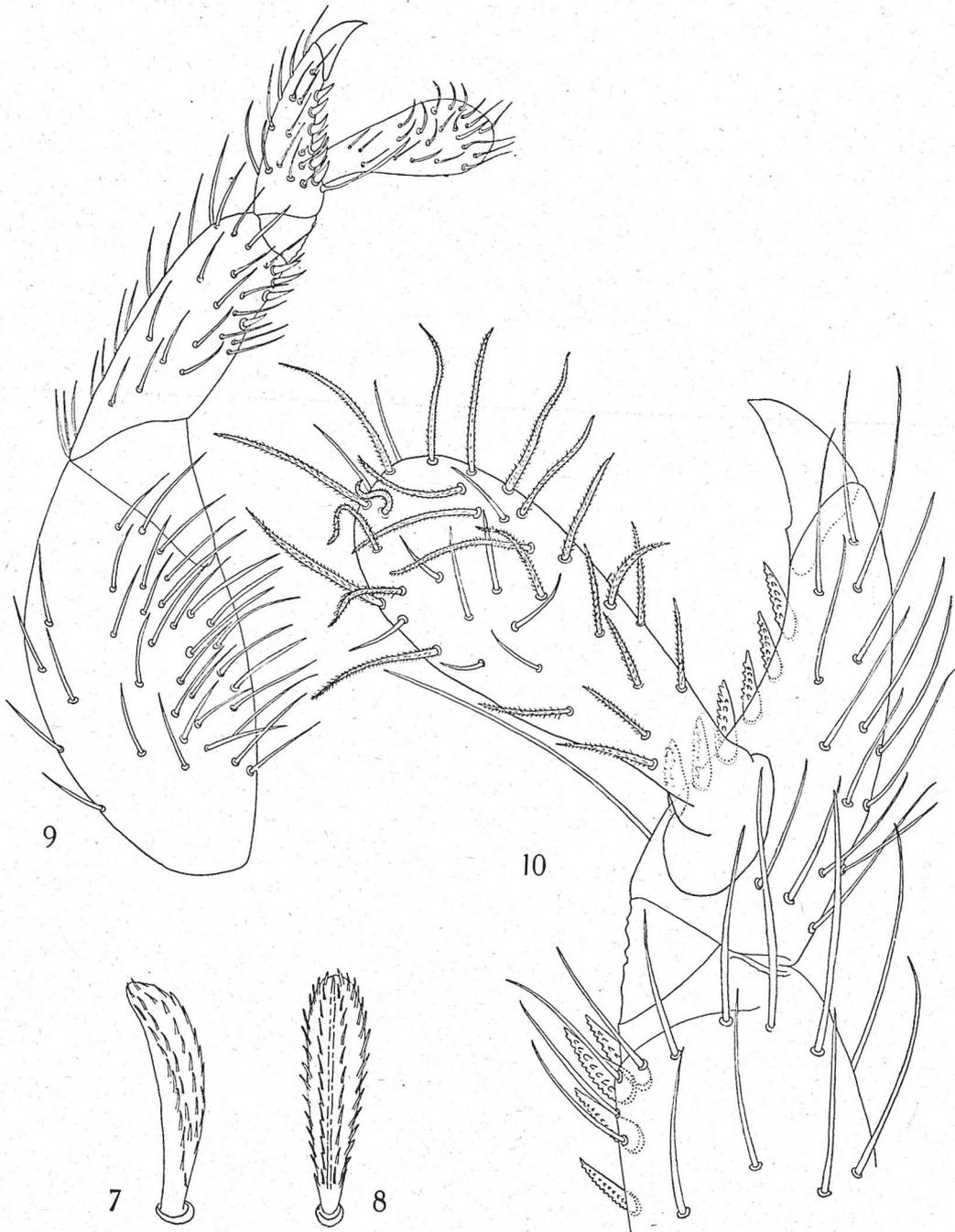


FIG. 7 à 10. — *Erythraeus nigritiensis* n. sp.
7 et 8, poils dorsaux, vus de profil et de face ; 9, palpe gauche, face interne ;
10, génu, tibia et tarse du palpe gauche, face externe.

portent des soies de structure variée ; les unes fortes et barbulées ou denticulées, les autres grêles et lisses.

Habitat. — Cette nouvelle espèce est représentée par trois individus femelles capturés sous des pierres par le D^r G. E. LEWIS, le 24 novembre 1961, à Djebel Merkhiyat, près Omdurman, au Soudan, dans la province du Nil Bleu (R. G. Mus. Congo. 120657).